

Bazet informations

Mai 2023



Bulletin
Municipal
n° 43

SITE INTERNET : www.bazet.fr

Le site internet de notre commune est accessible à compter du 4 Mai 2023 depuis l'adresse :
www.bazet.fr

A l'heure où internet occupe une place de plus en plus importante dans notre quotidien, la mairie se donne les moyens d'une communication encore plus efficace, plus réactive et plus attractive. Les bulletins municipaux sur papier seront toutefois conservés pour des informations moins urgentes et des thèmes plus approfondis.

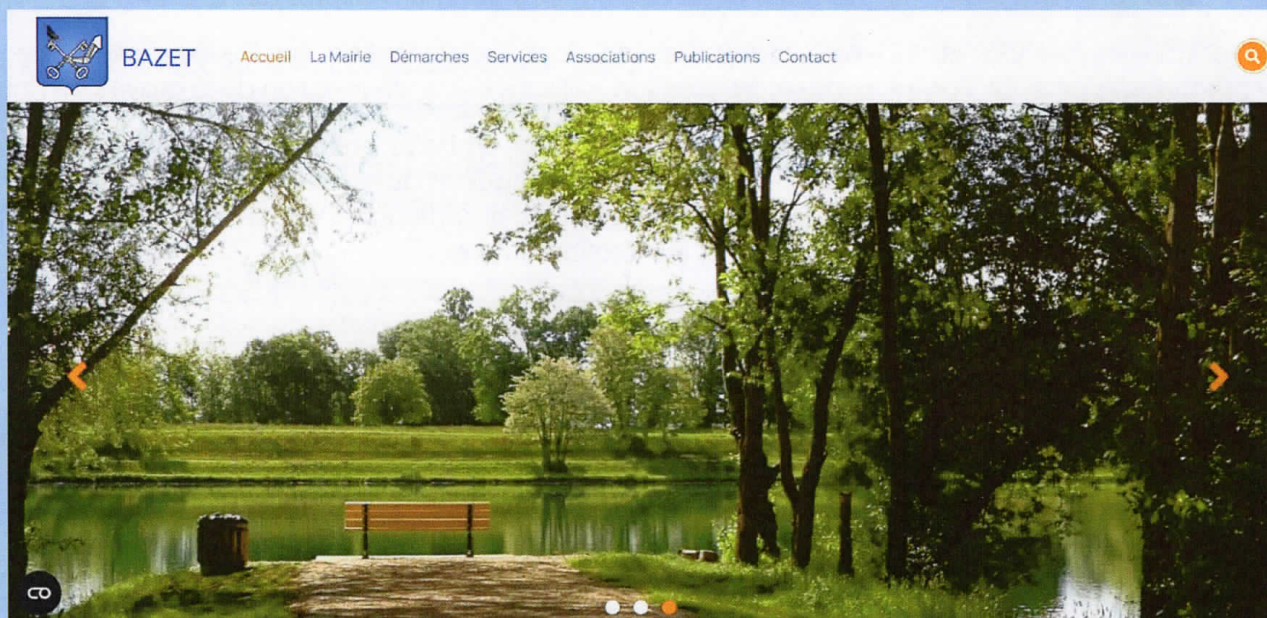
Vous retrouverez sur ce site l'ensemble des informations des services de la commune, nécessaires pour vos démarches administratives (état civil, dossiers d'urbanisme, inscriptions école et cantine, etc...) ; il vous permettra également de mieux connaître les activités et manifestations organisées.

Les commerçants, artisans et entreprises bazétois sont présentés sous forme de diaporama. Il ne s'agit pas de publicité mais d'informer les bazétoises et bazétois de la richesse culturelle, sportive, économique et environnementale de notre commune.

Les associations nous ont fait parvenir des photos, vous pourrez ainsi découvrir ou redécouvrir les diverses et nombreuses sections qui animent tout au long de l'année, la vie de notre village.

Nous espérons que ce site répondra à vos attentes d'information et de communication.

BONNE NAVIGATION !



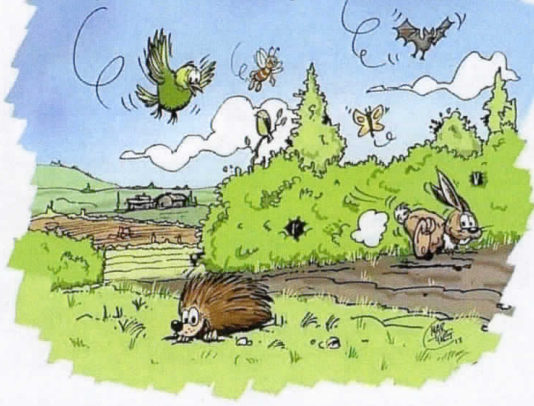
Sommaire :

Site internet	page 1
Environnement : taille de haies -Inscription école élémentaire – Cérémonie 8 mai	page 2
Budget 2023	page 3
Dépenses d'investissement de janvier à avril 2023	page 4
Visites des serres municipales	page 5
Aménagement de la commune - Kelapa massage – Etat civil	page 6

ENVIRONNEMENT

Règles concernant la taille des haies

**15 mars au 31 juillet
je ne touche pas à ma haie**



En France, la taille des haies est soumise à des règles strictes pour préserver la biodiversité, protéger la faune et la flore. Selon la réglementation en vigueur, il est interdit de tailler les haies entre le 15 mars et le 31 juillet. Cette période, également connue sous le nom de **période de nidification**, vise à protéger les oiseaux et autres animaux sauvages qui trouvent refuge dans les haies pour se reproduire.

Cette interdiction de tailler les haies pendant cette période a été mise en place pour garantir la protection des espèces d'oiseaux, tels que les mésanges, les moineaux, les merles, les rouges-gorges, qui utilisent les haies comme sites de nidification. Les haies offrent un habitat essentiel pour ces oiseaux, leur fournissant un abri sûr pour la nidification, la couvaison et l'élevage des oisillons. En les perturbant par la taille des haies durant cette période, on risque de détruire des nids et d'interrompre le cycle de reproduction des oiseaux, mettant ainsi en danger leur survie.

Il est important de noter que cette interdiction s'applique non seulement aux haies situées en milieu rural, mais également aux haies présentes en milieu urbain, dans les jardins privés, les parcs publics et les espaces verts. Il est donc essentiel de respecter cette période de nidification pour protéger la biodiversité, même dans les zones urbanisées.

Outre la protection de la faune et de la flore, cette interdiction vise également à encourager les bonnes pratiques de jardinage respectueux de l'environnement. En évitant de tailler les haies pendant la période de nidification, on favorise la croissance naturelle des haies et leur capacité à offrir un habitat propice à la biodiversité. Les haies bien entretenues sont également plus résistantes aux maladies et aux ravageurs, ce qui réduit la nécessité d'utiliser des produits chimiques nocifs pour la santé et l'environnement.

Il convient de noter que des dérogations à cette interdiction peuvent être accordées dans des circonstances exceptionnelles, telles que des risques pour la sécurité routière ou la sécurité des personnes. Cependant, ces dérogations sont soumises à des conditions strictes et doivent être obtenues auprès des autorités compétentes.

En cas de non-respect de cette interdiction, des sanctions peuvent être appliquées, allant de simples avertissements à des amendes pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros, en fonction de la gravité de l'infraction.

En conclusion, il est essentiel de respecter l'interdiction de tailler les haies entre le 15 mars et le 31 juillet pour protéger la biodiversité et préserver les habitats naturels des oiseaux et autres animaux sauvages. En adoptant des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, nous contribuons à la préservation de la nature et à la protection de notre patrimoine naturel pour les générations futures.

Cérémonie du 8 mai

Le lundi 8 mai à 9h15, se déroulera un dépôt de gerbe aux monuments aux Morts pour célébrer l'anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale.

INSCRIPTION ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL PAGNOL

Les inscriptions pour la rentrée 2023/2024 à l'école élémentaire des élèves de grande section et les nouveaux élèves du CP au CM2 se dérouleront du
mardi 9 mai au mardi 16 mai
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

La première étape est l'inscription en mairie puis ensuite l'admission à l'école avec le directeur de l'établissement.

Munissez-vous du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Des trottinettes et tricycles pour les élèves de l'école maternelle Paul Fort



Le 20 mars, les élus ont remis aux élèves de nouveaux engins pour les accompagner dans leur apprentissage de la mobilité !

Budget 2023

Zoom sur le budget de la commune

8,06

MILLIONS d'€
Pour une commune
de 1867 habitants

4,47 MILLIONS d'€

Pour le FONCTIONNEMENT

3,58 MILLIONS d'€

Pour l'INVESTISSEMENT

Le budget a été voté lors de la séance du conseil municipal du mardi 11 avril 2023

Les points importants :

- Pas d'augmentation des impôts locaux avec le maintien des taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- Maintien des subventions aux associations pour un montant total de 53 000 euros.
- Un emprunt qui s'est terminé le 30/01/2023, et reste un seul emprunt en cours.
- Dotation Globale de Fonctionnement 2023 de 1967 euros contre 0 euro en 2022.

3 Questions sur le budget

Dans quel contexte le budget a-t-il été voté ?

Le contexte économique 2023 sera marqué par une forte inflation. La collectivité va connaître une augmentation des coûts : +50 % en moyenne sur le prix du carburant, +60 % pour le prix du gaz et de l'électricité, +10.5 % pour le prix des travaux publics et +2 % pour la masse salariale.

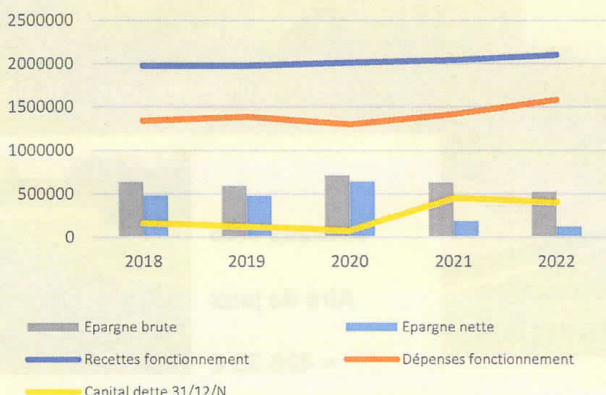
La loi des finances 2023 vient accompagner les collectivités, notamment avec la création d'un filet de sécurité pour les dépenses énergétiques. L'Etat devrait poursuivre son soutien à l'investissement en maintenant le versement de dotations et en créant un fond vert pour les projets prenant en compte le caractère écologique.

Quelles évolutions ont été constatées sur les 5 dernières années pour la commune ?

La commune de Bazet a un budget plutôt favorable et maîtrisé. La capacité de désendettement de la commune est de moins d'un an.

La capacité d'autofinancement ou l'épargne brute de la commune est en légère diminution depuis 2020, car les charges de fonctionnement subissent des augmentations au même titre que les ménages (augmentation du coût des énergies, augmentation de l'alimentation et des matériaux, des produits d'entretien, augmentation du SMIC et du point d'indice qui se répercute sur la masse salariale...). Cependant les recettes sont elles en légère augmentation ce qui permet de maintenir un budget stable.

Evolution de l'épargne de 2018 à 2022



Comment qualifier le budget 2023 ?

Le budget 2023 a été travaillé afin de maintenir une qualité de service à la population et de prendre en compte le critère écologique.

La section fonctionnement du budget 2023 connaît une légère augmentation afin de couvrir l'inflation prévue.

Des subventions accordées (notamment pour l'aire de jeux et le parking engazonné) permettent de maintenir un niveau d'investissement important en 2023.

L'objectif principal des investissements 2023 sera de maîtriser les coûts de consommation énergétique des bâtiments et il sera donc lancé des études énergétiques et des travaux d'amélioration sur les bâtiments publics (isolation, système de chauffage...). L'une des priorités de la rénovation énergétique est le bâtiment de l'école maternelle Paul Fort. Les travaux de voiries se poursuivent ainsi que la modernisation du parc d'éclairage public.

La fiscalité locale

Malgré le maintien des taux pour la commune, vous verrez malheureusement votre taxe foncière augmentée, du fait de l'intervention de l'Etat sur la revalorisation des bases.

Le personnel communal

Au niveau personnel communal, nous avons aujourd'hui 21 agents titulaires et un contractuel. L'évolution du SMIC et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique impactent directement les charges de personnel. Cependant nous souhaitons maintenir une qualité de service à la population.

Le soutien aux associations

La municipalité a maintenu les subventions aux associations mais elle demande à chacune de faire un effort sur les consommations des énergies. La mise en place d'un tarif de location des salles (Foyer et Annexe Mairie) et de cautions permet depuis le mois de janvier de maîtriser davantage les détériorations et limite également les utilisations de chauffage.

Avec 100 € que fait la commune ?

56 € pour le fonctionnement

- 30 euros d'épargne brute pour investir
- 11 euros de charges de personnel
- 10 euros de charges courantes (énergies, eau, fournitures)
- 4 euros autres charges : subventions associations, service incendie, indemnités élus, CCAS
- 1 euro d'amortissement, remboursement intérêts de la dette, charges exceptionnelles

44 € pour investir

- 40 euros pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments, de voirie et d'aménagement sur la commune, site internet
- 2 euros pour les acquisitions diverses, éclairage public
- 2 euros pour combler le déficit antérieur, rembourser le capital de la dette



Dépenses d'investissement de janvier à avril 2023

Depuis le début de l'année la collectivité a finalisé certains projets comme par exemple la modélisation 3 D de l'école maternelle qui permet au SDE 65 de réaliser l'audit énergétique et qui permettra aux entreprises de réaliser les travaux de rénovations énergétiques avec des plans fiables.

Les agents du service technique ont construit des casiers afin de stocker des déchets avant le recyclage. Le mur de clôture rue du 11 novembre a été réparé. Un parking en pierre a été réalisé afin de sécuriser le stationnement aux abords du stade de rugby.

L'investissement en images :

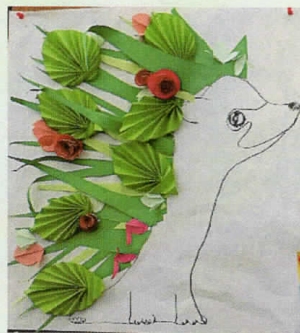
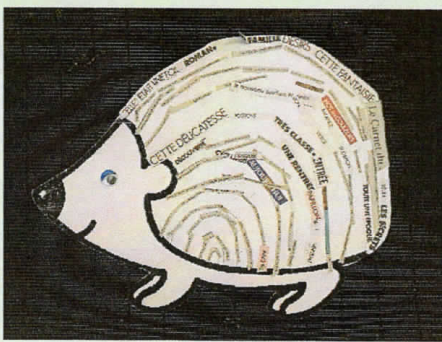


Distribution des trottinettes et tricycles à l'école maternelle



Arceaux vélo
Aire de jeux
= 406,35 €





VISITE DES SERRES MUNICIPALES

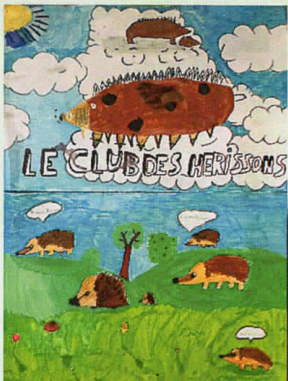
JOURNEES CONSACREES AUX ENFANTS DE NOS ECOLES

Le jeudi 14 et le vendredi 15 avril au matin, la visite des serres municipales était entièrement consacrée aux élèves de nos deux écoles maternelle et primaire. Accompagnés par leurs enseignants, leurs A.T.S.E.M. et les personnes bénévoles, ce sont près de 200 élèves de la petite section de maternelle au CM2 de l'école primaire qui ont pu découvrir sous le chapiteau dressé à cet effet, la maison du hérisson qui est l'ami des jardins, l'abri de la chauve-souris qui en une nuit est capable d'avalier près de 300 moustiques et moucheron et le nichoir de la mésange que l'on peut installer dans le jardin.

Il faut noter que toutes ces constructions ont été faites par les employés municipaux avec du matériel recyclé.

Beaucoup de questions ont été posées qui montrent la grande curiosité des enfants pour la faune et la préservation de la biodiversité locale. Puis au stand suivant, ils ont pu, grâce aux explications d'un collaborateur du SYMAT, devenir de véritables ambassadeurs du compostage.

Ensuite la visite s'est poursuivie dans la serre municipale guidé par notre jardinier qui leur a montré entre mille choses, la différence entre les plantes vivaces et les plantes de saison et l'importance de bien suivre les différentes périodes de plantations.



La visite s'est clôturée par un petit goûter et pour récompenser les magnifiques dessins sur le thème du hérisson que chacune des classes avait réalisés, une plante a été remise à chaque enfant qui aura à cœur, avec ou sans l'aide des parents, de planter dans le jardin.

Le HERRISSON à l'honneur



PORTES OUVERTES POUR LES BAZETOIS ET BAZETOISES

Malgré un temps maussade, quelques fidèles bazétoises et bazétois, intéressés par la nature et les fleurs, sont venus pour la deuxième année, le vendredi 15 avril après midi et le samedi 16 avril matin, découvrir ou redécouvrir les serres municipales. C'était un moment de rencontre avec des conseillers et conseillères municipaux mobilisés pour apporter de nouvelles informations.

- KELAPA MASSAGE



Je suis Julie, Massothérapeute et formatrice, j'ai ouvert mon salon de massage à Bazet depuis Octobre 2022.

Je vous accueille chez moi pour vous faire découvrir mon univers et ma vision du massage. Je propose plusieurs massages bien-être, des classiques : Balinais, Californien, Suédois... aux massages plus techniques : Deep tissue, Sportif et sur mesure. Un massage aux pochons en céramique chaud, les AkwaTerra vous apporteront réconfort et profonde relaxation.

Je propose également des mini formules entre 30 et 45 min comme le massage crânien ou le foot massage. Je vous recevrai avec écoute et bienveillance pour construire ensemble l'expérience qui vous apportera lâcher prise, relaxation et apaisement.

Je vous accueille uniquement sur réservation du Jeudi au Lundi, DIMANCHE compris de 9h30- 12h30 / 14h00-19h00 au 13 rue Mauhourat 65460 BAZET.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des prestations et toutes les informations sur mon site internet: kelapamassages.fr ou par téléphone au 07.83.14.56.20.



AMENAGEMENTS DE LA COMMUNE

Les espaces publics de la commune ont été agrémentés de bancs et poubelles comme sur la place Las Clotes, au Foyer et à la maison Pujo. Du mobilier urbain viendra également compléter l'aménagement de l'aire de jeux afin que tout le monde puisse en profiter dans de bonnes conditions.



L'espace aire de jeux est terminé et ouvert au public depuis le 17 avril 2023. Nous avons plaisir de voir qu'il est déjà bien investi par la jeunesse bazétoise et les familles. Même si nous constatons malheureusement de nombreuses incivilités : déjections canines dans les massifs, déchets plastiques aux abords des jeux et city-stade, nous espérons que chacun trouvera dans ce lieu un endroit paisible et respecté où il fait bon se retrouver et échanger.



La commune a pu bénéficier de financements pour l'aire de jeux à hauteur de 233 390 euros soit environ 60 % du projet total. Nous pouvons remercier la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, le Département des hautes Pyrénées, la Région Occitanie et l'Etat pour leurs subventions.



ETAT CIVIL

PACS

PIRES AFONSO Cédric et DARIDON Maïwenn 30/03/2023

Meilleurs vœux de bonheur à tous ces couples

NAISSANCES

COTARD Mathilda, Lucie, Rose 21/03/2023

Longue vie à ces enfants et félicitations aux heureux parents

DECES

CAMPGUILHEM née COLOMES Céline, Marie-Jeanne	28/03/2023
DUCO née HABAS Hélène, Henriette, Marie	04/04/2023
HELIP Jean	14/04/2023
LAFFAYE Henriette, Denise	02/04/2023

Toutes nos condoléances et notre soutien aux familles durement éprouvées par ces deuils

Responsable de publication et de la réalisation :

Jean BURON, Eliane DEMEULIER, Thérèse PILET, Corinne BARBAZAN, Anne-Marie CHAPEU, Fabienne CASSOU, André PERIN, Gérard BOUDET

Impression et conception graphique réalisée par le service administratif de la mairie

Mairie de Bazet, 10 rue du 11 novembre 65460 Bazet - 05.62.33.45.50 - mairie.bazet65@orange.fr